

18e RENCONTRE FEMININE – SAMEDI 26 OCTOBRE 2019

Salle Mangin-Beaulieu à NANTES

REGLEMENT

Article 1 – Le Comité de Tennis de Table de Loire-Atlantique et le Club de Saffré/Treffieux (restauration rapide possible sur place) organisent le samedi 26 octobre 2019, salle Mangin-Beaulieu à NANTES, la 18^e journée de la rencontre féminine départementale.

Article 2 – Cette compétition est ouverte aux joueuses licenciées traditionnelles, promotionnelles et non licenciées de Loire-Atlantique (munies d'un certificat médical d'aptitude).

Article 3 – Ces rencontres comportent 4 tableaux différents. Début de la compétition à 10 h pour les tableaux A, B, C et D (pointage à 9 h 30) et 14 heures pour le tableau E (pointage à 13h30).

- Tableau A : Poussines et Benjamines
- Tableaux B, C et D établis en fonction des inscriptions et selon le classement des joueuses
- Tableau E : Elite : classées 13 et au-dessus ; Ce tableau n'aura lieu qu'à partir de 6 inscrites.

Article 4 – Les inscriptions sont à faire individuellement ou par votre club sur le site du Comité de Tennis de Table de Loire-Atlantique rubrique « [Espace clubs joueurs 44](#) » jusqu'au 24/10/2018 minuit. Le montant des inscriptions (6 €/personne) sera facturé aux clubs. Pour toutes les non-licenciées contacter directement Sonia Prod'homme s.prodhomme@cdtt44.fr en donnant vos NOM – PRENOM - Date de naissance - Adresse postale et nom du club référent.

Article 5 – La compétition se déroulera sur 32 tables. Les balles de couleur blanche seront fournies par le C.D. 44. Merci de penser à apporter vos balles pour l'échauffement.

Article 6 – Le premier tour de chaque tableau se disputera par poules de 6 joueuses puis toutes les joueuses seront qualifiées pour le tableau final. Toutes les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches. Les performances seront comptabilisées. La formule du tableau élite sera déterminée par le nombre d'inscrites.

Article 7 – Les 3 premières de chaque tableau se verront remettre une récompense. Le club ayant inscrit le plus de joueuses recevra une récompense d'une valeur de 100 € (voir règlement sur place).

Article 8 – Le C.D. 44 et le club organisateur déclinent toute responsabilité pour les vols et les pertes pouvant survenir pendant cette journée.

Article 9 – Le juge-arbitre sera Jean-Yves LEMAN.

Article 10 – Le port exclusif de chaussures de salle sera obligatoire pour toutes les compétitrices. De même, chaque joueuse devra évoluer avec une tenue de sport adaptée : maillot, short ou jupe.

Article 11 – Pour le bon déroulement de l'épreuve, le présent règlement pourra être modifié par le juge-arbitre.

Article 12 – Le super challenge, une table Cornilleau 640, sera attribuée au club qui aura le plus de points cumulés tout au long des challenges de l'olympiade 2016/2020. Le club gagnant sera donc déterminé à l'issue de la journée.